



Je suis a l etranger, procedure judiciaire en france

Par **benoitcez_old**, le **30/08/2007** à **10:00**

Bonjour, Mon cas est un peu spécial. En octobre 2006, j ai été contrôlé positif à un contrôle de stupéfiants (donc cas de conduite sous stupéfiants), au test d'urine. J'ai attendu les résultats de la prise de sang, pas reçu. J'ai avoué à la gendarmerie avoir consommé des stupéfiants la veille (pas au moment de conduire.) Le problème est que depuis novembre 2006, j'habite en chine et j'y travaille (sous contrat local, pas d'expatriation) et je ne suis pas rentré en france. La gendarmerie est passée chez mes parents pour me donner mes résultats mais n'étant pas là, ils ont refusé de les donner à mes parents. J'aimerais savoir, ce qu'il va se passer, si j'ai déjà été jugé, si je peux connaître le résultat, ce que je risque... j ai arrêté toute prise de stupéfiants depuis, c'était occasionnel (lors d'une soirée), j'ai un travail sérieux et j'ai arrêté mes anneries de jeunesse... je suis dans le flou, veuillez m'en excuser. Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, mes salutations respectueuses. rnBenoit

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:14**

Bonjour,rnrnSi vous résidez à l'étranger et que vous n'avez pas notifié votre changement d'adresse au gendarme et justice, un jugement sans votre présence a pu être prononcé, il existe une procédure d'opposition dans ce casrnrnpour connaître le résultat il est nécessaire soit vous demandez directement soit par l'intermédiaire d'un avocatrnrau besoin contactez-moi

Par **benoitcez_old**, le **01/09/2007** à **14:13**

Merci pour votre reponse rapide, je vous contact par mail de suite.